

PARTIE 2 - SAINT LAURENT DU BOIS -

PARTIE 2 - SAINT LAURENT DU BOIS

document édité en avril 2009

■	UN CADRAGE COMMUNAL	89
■	1. L'ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE	90
■	1.1. TOPOGRAPHIE	90
■	1.2. GÉOLOGIE	90
■	1.3. HYDROGÉOLOGIE	90
■	1.4. PÉDOLOGIE	90
■	1.5. HYDROLOGIE	92
■	2. L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE	93
■	2.1. UN TERRITOIRE À DEUX PHYSIONOMIES, MODELÉ PAR L'ACTION HUMAINE	93
	2.1.1. Les espaces agricoles	93
	2.1.2. Les boisements	93
	2.1.3. Les cours d'eau	96
■	2.2. LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE	96
	2.2.1. Aspect général	96
	2.2.1. Les différents secteurs d'intérêt écologique	96
■	2.3. ASPECT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE	98
■	3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS	100
■	3.1. ATOUTS DU PAYSAGE	100
■	3.2. FAIBLESSES DU PAYSAGE	100
■	3.3. PRINCIPAUX ENJEUX À L'ÉCHELLE DE SAINT LAURENT DU BOIS	100
■	4. DÉMOGRAPHIE	102
■	4.1. POINT DÉMOGRAPHIQUE DANS LE CANTON	102
■	4.2. SPÉCIFICITÉS ET FACTEURS D'ÉVOLUTION COMMUNALE	102
■	5. SOCIO-ÉCONOMIE COMMUNALE	104
■	5.1 ECONOMIE ET EMPLOI	104
■	5.2 COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ	106
■	6. AGRICULTURE	106
■	7. CONSTRUCTIONS, LOGEMENT ET FAISABILITÉ TECHNIQUE	109
■	7.1. CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT	109
■	7.2. DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION OBSERVÉE	110
■	7.3. CONTRAINTES TECHNIQUES	111
■	PROJET COMMUNAL	112
■	EXTRAIT DU ZONAGE : LE BOURG	114
	Contexte / Contraintes :	114
	Objectifs :	114
	Évaluation de l'impact :	114
■	EXTRAIT DU ZONAGE : BALLAN	115
	Contexte / Contraintes :	115
	Objectifs :	115
	Évaluation de l'impact :	115
■	EXTRAIT DU ZONAGE : BUJEAU	116
	Contexte / Contraintes :	116
	Objectifs :	116
	Évaluation de l'impact :	116
■	EXTRAIT DU ZONAGE : ZONE NATURELLE ET AGRICOLE	117
■	ÉVALUATION ET INCIDENCES DE CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT	118
■	ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	118
■	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	118

■	INCIDENCES SUR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE	118
■	INCIDENCES SUR LES RÉSEAUX	118
■	INCIDENCES SUR L'AGRICULTURE ET LES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	119

PARTIE 2 - SAINT LAURENT DU BOIS

UN CADRAGE COMMUNAL

Suite à la rédaction du diagnostic intercommunal réalisé à l'échelle cantonale, il a été convenu, dans le cadre de la démarche d'élaboration des documents d'urbanisme des communes-projet (Saint Martin de Sescas, Semens, Saint Martial, Saint André du Bois, Saint Laurent du Bois et Saint Laurent du Plan), de compléter l'analyse à l'échelle même des communes.

Ces compléments figurent l'étape indispensable de traduction des enjeux déclinés par le pré-diagnostic; d'une part en vue de spécifier leur valeur communale, d'autre part pour les compléter avec données techniques indispensables au cadrage des projets communaux.

1. L'ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Bois se trouve sur le plateau de l'Entre-Deux-Mers.

1.1. TOPOGRAPHIE

Le territoire communal montre un relief vallonné, relativement adouci. Le plateau de l'Entre-Deux-Mers présente une inclinaison Est-Ouest, avec des altitudes culminant à 96 m à « Dufour ».

Le territoire communal se trouve délimité au Sud par le ruisseau le Babin, au Nord par le ruisseau de Galey¹ et au Nord-Ouest par le ruisseau de Gironde .

1.2. GÉOLOGIE

Le plateau de l'Entre-Deux-Mers est constitué à l'affleurement par l'ancienne terrasse de la Garonne (p-Fu), formée de sables argileux rougeâtres et de graviers. Sur le territoire de la commune, l'ancienne terrasse est recouverte par des colluvions d'origine fluviale (CF) formées de limons et d'argiles sableuses.

Le ruisseau le Babin a entaillé les formations superficielles, mettant à nu les inférieures. Ainsi sur les pentes de la vallée, affleurent des calcaires à Astéries (g2).

Le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Bois est concerné par le risque de retrait-gonflement des argiles vis-à-vis des constructions. L'aléa fort couvre une partie de la commune, en particulier autour de la RD 123 E et sur les secteurs de « Maubastit » et de « Cournillot ». L'aléa moyen couvre le reste du territoire.

1.3. HYDROGÉOLOGIE

Le sous-sol du secteur se révèle particulièrement riche en ressources aquifères, tant en profondeur qu'en surface.

Les nappes profondes sont, à partir de la plus profonde : la nappe du Jurassique supérieur, du Cénomano-Turonien², du Crétacé supérieur, de l'Eocène moyen. Les nappes superficielles sont, à partir de la plus profonde : la nappe de l'Oligocène, du Miocène et des terrasses alluviales du Quaternaire.

Sur le territoire de la CdC, des forages captent certaines de ces nappes pour l'alimentation en eau potable, mais aucun ne se situe sur la commune.

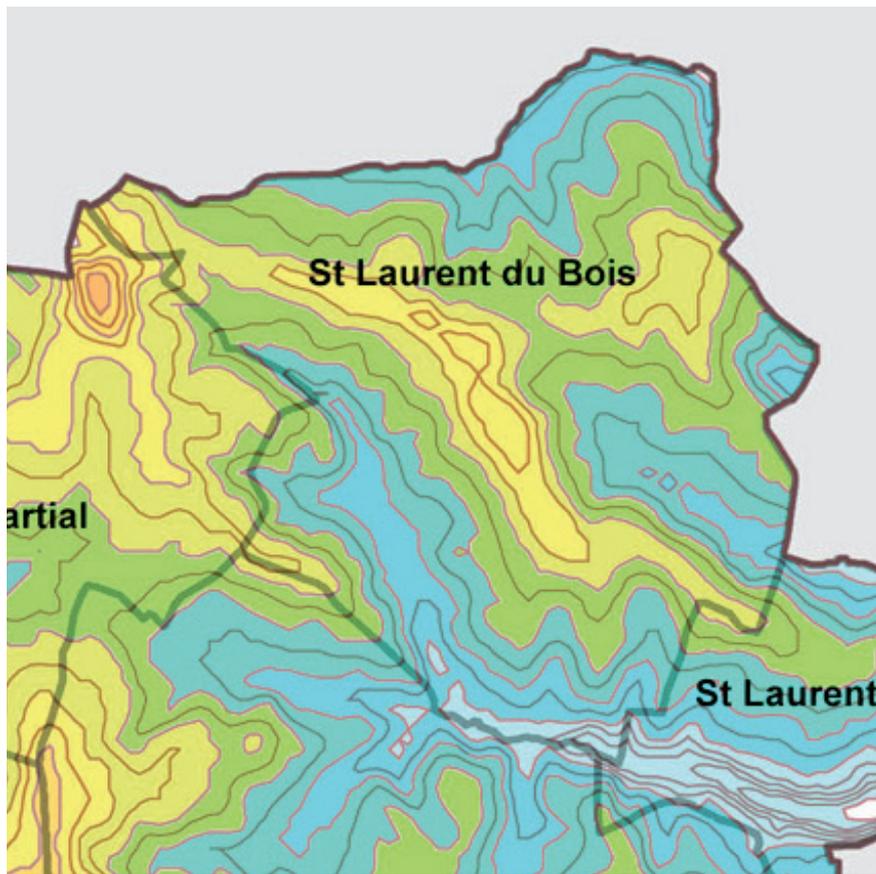
1.4. PÉDOLOGIE

Sur le plateau de l'Entre-Deux-Mers, les sols en position topographique haute ont évolué pour donner des sols lessivés dégradés acides, dits « limons blancs ». Sur les pentes exposées à l'Ouest et au Sud, se trouvent des graves, puis des sols argilo-calcaires. En exposition Est et Nord, les colluvions acides issues des plateaux ont formé des sols limoneux lessivés à pseudogley³.

1 En fait, le ruisseau de Gironde devient le ruisseau de Galey;

2 Division stratigraphique de l'ère secondaire (Crétacé) entre 88 et 95 millions d'années.

3 Horizon d'un sol à faible profondeur, caractérisé par des teintes gris à beige, avec de nombreuses taches rouille ou rouges liées à l'engorgement temporaire par une nappe superficielle.



- Altitude de + 120 m
- Altitude de + 110 m
- Altitude de + 100 m
- Altitude de + 90 m
- Altitude de + 80 m
- Altitude de + 70 m
- Altitude de + 60 m
- Altitude de + 50 m
- Altitude entre 25 et 50 m
- Altitude entre 0 et 25 m

Carte n°1 : Topographie - APIETA - D'après carte IGN 1/25000°



Carte n°2 : Réseau hydrographique - Gérard GARBAYE - D'après carte IGN 1/25000°

PARTIE 2 - SAINT LAURENT DU BOIS - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

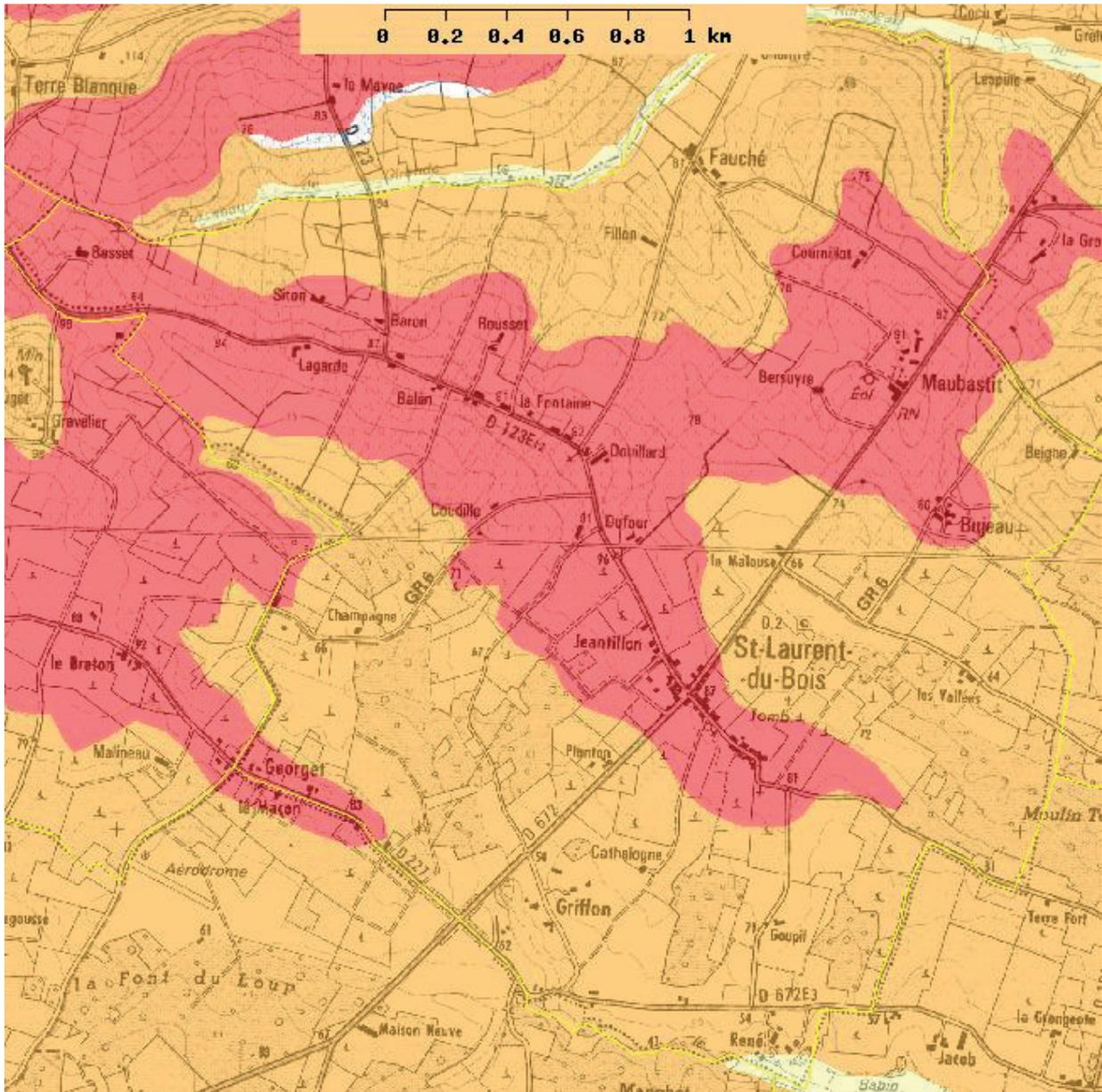
document édité en avril 2009

1.5. HYDROLOGIE

Le territoire communal est drainé par deux cours d'eau :

Le ruisseau le Babin, qui constitue la limite Sud de la commune. Il se trouve dans sa partie amont et rejoint en aval la Vignague, un des principaux affluents du Dropt.

Le ruisseau de Gironde qui devient le ruisseau de Galey. Ils matérialisent les limites Nord-Ouest et Nord de la commune avant de rejoindre la Vignague.



Carte n°3 : Risque de retrait et gonflement d'argile - BRGM - www.argiles.fr

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul
- Limites communales

2. L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

2.1. UN TERRITOIRE À DEUX PHYSIONOMIES, MODELÉ PAR L'ACTION HUMAINE

Sur le territoire communal, comme d'une manière plus générale sur le plateau de l'Entre-deux-Mers, les formations naturelles ont régressé sous l'action des activités humaines, mais restent par endroits encore présentes, en particulier sous forme de boisements et au niveau des vallées des cours d'eau.

2.1.1. Les espaces agricoles

Bien que dominée par la vigne, l'occupation du sol demeure hétérogène par la présence de prairies, de cultures et de boisements.

Les prairies se localisent essentiellement au niveau de la vallée du ruisseau de Babin. Les différents degrés d'humidité déterminent plusieurs types de formations herbacées. En allant des plus humides, situées à proximité du cours d'eau, vers les plus sèches, on rencontre : des prairies hygrophiles à Joncs, des prairies mésohygrophiles à graminées ou à Joncs, des prairies mésophiles à graminées. Les friches et les jachères sont assez peu présentes, mais peuvent occuper des surfaces non négligeables, comme à proximité de « la Malouse ». Elles se composent d'espèces rudérales (Ronce, Oseilles, Chiendent, Vergerette du Canada...), c'est-à-dire caractéristiques des terrains vagues et des décombres, qui se joignent aux espèces prairiales (graminées, Trèfle des près, Lotier corniculé...) et aux espèces landicoles (Fougère aigle, Genet à balais).

On note également, ça et là, la présence de plantes peu répandues comme le Glaïeul des moissons. Protégé en Aquitaine, on le rencontre de façon très disséminée.

(photo : Bertrand Jacquier)



Les vignes, les prairies et les cultures fournissent des zones de nourrissage pour de nombreuses espèces. On y rencontre les hôtes habituels de ces espaces ouverts : la Pie, la Corneille, le Faucon Crécerelle. Le Faisan et la Perdrix rouge font l'objet de lâchers. Des mammifères fréquentent également ces milieux comme le Mulot, le Campagnol, le Lièvre et des petits mustélidés.

2.1.2. Les boisements

La commune de Saint-Laurent-du-Bois montre un faible taux de boisement, légèrement inférieur à celui de l'Entre-Deux-Mers (17% ; IFN 1987). Le tableau ci-après présente les taux de boisements des communes de la CdC, d'après les données de l'Inventaire Forestier National (1987) et celles de la DDAF de la Gironde (2004).

Commune	Taux de boisement %	
	1987 (IFN)	DDAFF 33 (2004)
Caudrot	19	19,3
Saint André du Bois	14	8,1
Sainte Foy la Longue	24	25
Saint Germain de Grave	26	25
Saint Laurent du Bois	15	12,4
Saint Laurent du Plan	15	6,3
Saint Macaire	0	0
Saint Maixant	3	0
Saint Martial	13	7,5
Saint Martin de Sescas	20	14,8
Saint Pierre d'Aurillac	5	0
Semens	35	29,4
Verdelais	12	0

Avec les réserves liées à la différence des sources et des méthodes utilisées, ces chiffres montrent l'évolution de la situation sur près de 20 ans, à savoir un recul quasi général et parfois important des surfaces boisées. C'est le cas pour la commune qui, en outre, apparaît peu boisée en comparaison de certaines communes de la CdC.

Les boisements se localisent plutôt aux marges du territoire communal et se prolongent sur les communes voisines :

- à l'extrémité Nord de la commune,
- au Nord Est (partie Ouest du boisement « au Combe »),
- au Sud-Est (partie Ouest du boisement « Moulin Tournard »),
- au Sud-Ouest, à proximité des lieux-dits « Champagne » et « Planton ».

Au niveau de la composition des boisements, la formation dominante est la chênaie silicicole atlantique. Le Chêne pédonculé forme la strate arborescente et peut être accompagné du Châtaignier, du Tremble, du Merisier et bien évidemment du Robinier. La strate arbustive accueille l'Aubépine, le Houx, la Ronce, le Noisetier, le Fragon. La strate herbacée se compose notamment du Lierre, du Chèvrefeuille des bois et de la Fougère aigle.

En bas de pente, sur des sols frais et acides, la chênaie accueille le Tremble, le Robinier et le Saule roux. Elle peut également évoluer vers la chênaie-charmaie. Cette formation, constituée du Chêne pédonculé et du Charme commun, est également bien représentée sur les sols frais des pentes.



Une vue caractéristique du paysage de la commune, avec les vignes au premier plan et les boisements en arrière-plan.

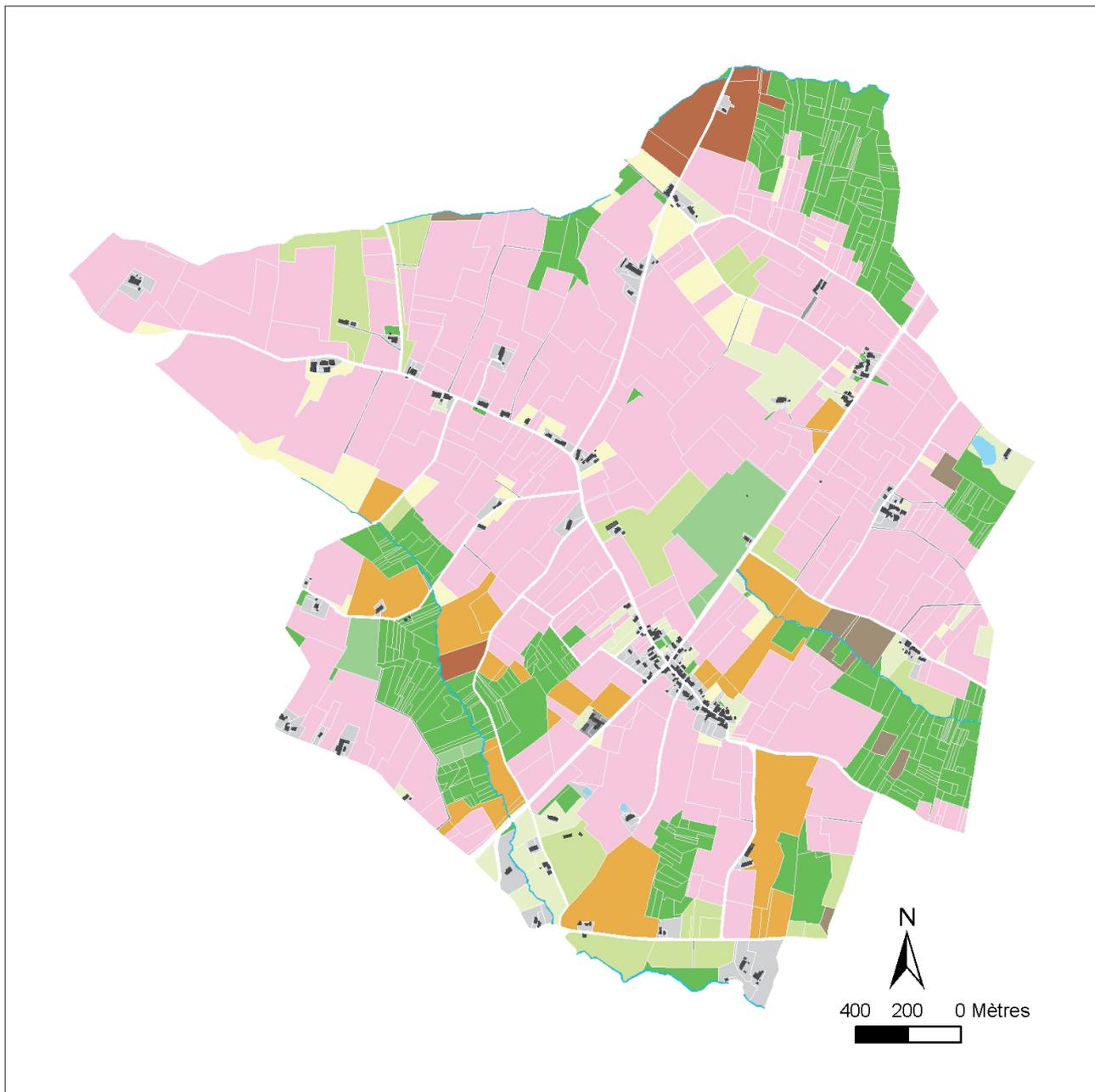
(photo : Bertrand Jacquier)



La lisière, au Nord de la commune, entre un champ de maïs et les boisements. On remarque la présence de quelques Pins maritimes au milieu des feuillus.

(photo : Bertrand Jacquier)

Les boisements accueillent la faune sylvoicole habituelle. La taille des boisements les plus étendus, en garantissant tranquillité et ressources alimentaires, permet le développement de grands mammifères et de rapaces forestiers.



Carte n°4 : Occupation du sol - APIETA - D'après Corine Land Cover

- | | |
|---|--|
|  Tissu urbain discontinu |  Territoires agroforestiers |
|  Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés |  Forêts de feuillus |
|  Terres arables hors périmètre d'irrigation |  Pelouses et pâturages naturels |
|  Vignobles |  Landes et broussailles |
|  Prairies |  Cours et voies d'eau |
|  Cultures annuelles associées aux cultures permanentes |  Plans d'eau |
|  Territoires principalement occupés par l'agriculture | |

document édité en avril 2009

2.1.3. Les cours d'eau

Les cours d'eau (ruisseaux de Gironde, de Galey, le Babin) sont bordés par une ripisylve généralement peu large, mais souvent en bon état, quoique discontinue par endroits.

La strate arborescente est constituée par l'Aulne glutineux, accompagné par le Frêne, le Saule blanc, le Chêne pédonculé et du Peuplier commun.

Les ruisseaux le Galey et le Babin abritent des peuplements piscicoles de deuxième catégorie, c'est-à-dire à cyprinidés dominants.

Les bords des cours d'eau accueillent une faune inféodée aux zones humides. On peut notamment citer des amphibiens comme la Grenouille verte, la Grenouille agile, le Crapaud commun, le Triton palmé et des oiseaux comme le Martin Pêcheur, la Poule d'eau, le Canard Colvert et le Tarin des Aulnes. Ces cours d'eau et leurs berges constituent des corridors biologiques pour la faune.

Le Vison d'Europe, mammifère en voie de disparition, est signalé sur le réseau hydrographique des affluents du Dropt, dont le ruisseau le Babin. Il est protégé au niveau national en France et inscrit aux annexes II et IV de la directive « Habitats » et à l'annexe II de la convention de Berne.

■ 2.2. LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

2.2.1. Aspect général

Les termes d'intérêt et de valeur écologiques traduisent la richesse d'un milieu qui se caractérise schématiquement :

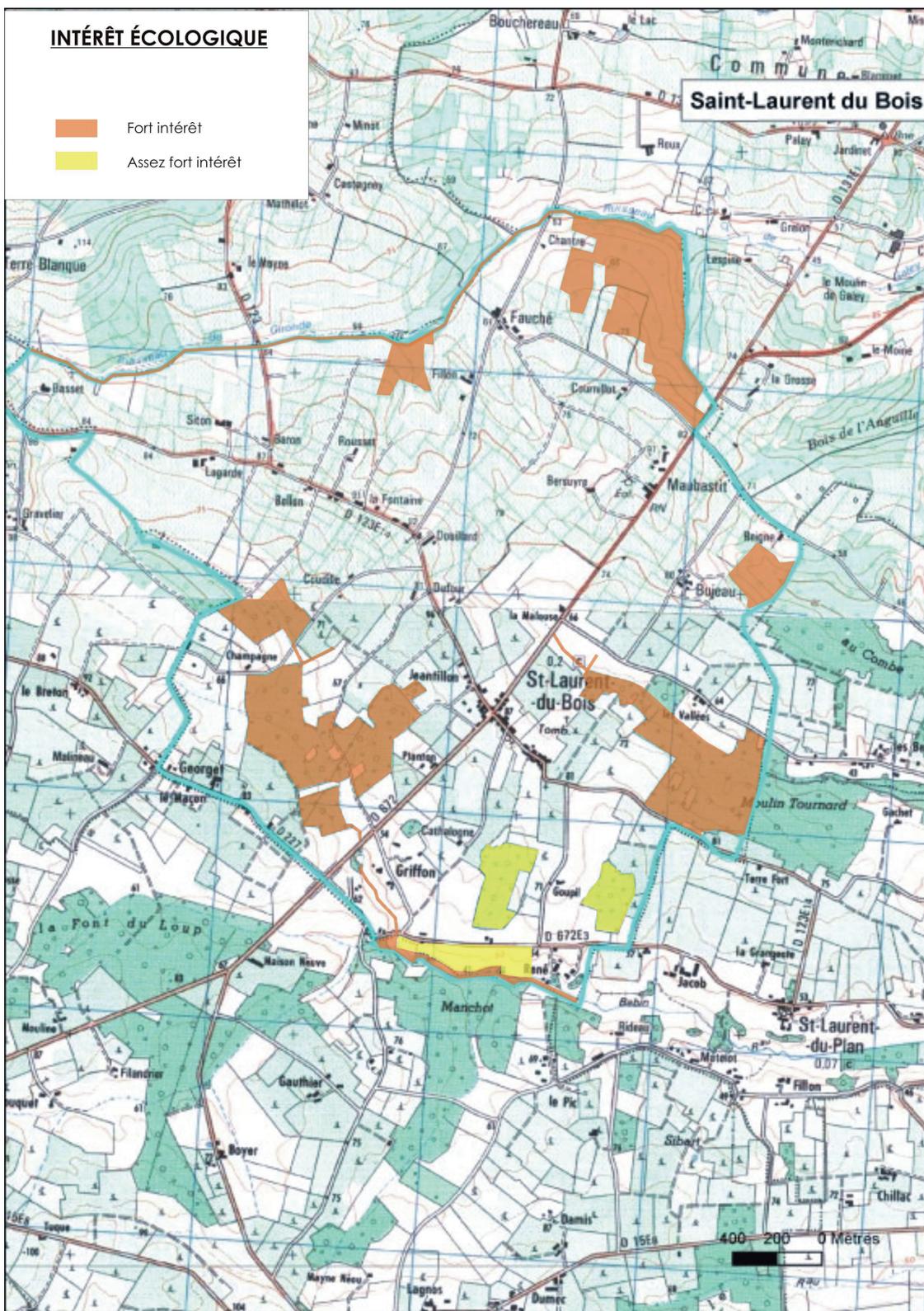
- soit par la présence de peuplements végétaux ou animaux riches et diversifiés,
- soit par la présence d'espèces ou d'associations végétales ou animales originales, rares ou en limite de répartition géographique,
- soit par la fonctionnalité qu'il montre (ex : corridors biologiques).

2.2.1. Les différents secteurs d'intérêt écologique

Le ruisseau de Gironde, le ruisseau de Galey, le ruisseau le Babin, leur ripisylve, les boisements les bordant possèdent une forte valeur écologique :

- pour leur rôle de corridor pour la faune,
- pour leur valeur biologique, voire piscicole,
- pour la diversité biologique qu'ils créent.

Il convient de rappeler que l'intérêt écologique des cours d'eau, des ripisylves (et des haies), tient notamment à l'effet de lisière. En effet, les zones de transition entre deux biotopes ou écotones (lisière de forêt, rivages de la mer ou des cours d'eau, estuaires...) présentent toujours une abondance d'espèces végétales et animales beaucoup plus élevée que les biotopes homogènes situés de part et d'autre.



Carte n°5 : zone d'intérêt écologique - Gérard GARBAYE - D'après carte IGN 1/25000°

document édité en avril 2009

PARTIE 2 - SAINT LAURENT DU BOIS - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A ces formations de fort intérêt écologique, il faut ajouter les boisements qui atteignent une taille suffisante. Cette superficie permet le développement d'une faune sylvicole riche (effet de massif).

Les ripisylves et les haies assurent une fonction de connection biologique particulièrement utile pour la faune (effet corridor). La préservation de la continuité des boisements constitue un enjeu écologique important sur la commune.

En outre, ces boisements jouent un rôle primordial vis-à-vis de la protection des sols, de la régulation hydrique et de la dénitrification des eaux de surface.

Relevons deux types de formations, d'intérêt moindre, mais que l'on peut qualifier d'assez fort :

- Les boisements isolés autour de « Goupil ». Leur taille modeste et l'absence de connection biologique limitent en effet leur valeur.
- Les prairies en bordure du ruisseau le Babin. Même si elles ne présentent pas une forte valeur intrinsèque, leur complémentarité avec le cours d'eau et les boisements le bordant s'avère intéressante.

■ 2.3. ASPECT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Au regard des contraintes administratives et réglementaires, le territoire communal est concerné par un site Natura 2000 : le Site FR7200692 du réseau hydrographique du Dropt, proposé en avril 2002 comme site d'intérêt communautaire.

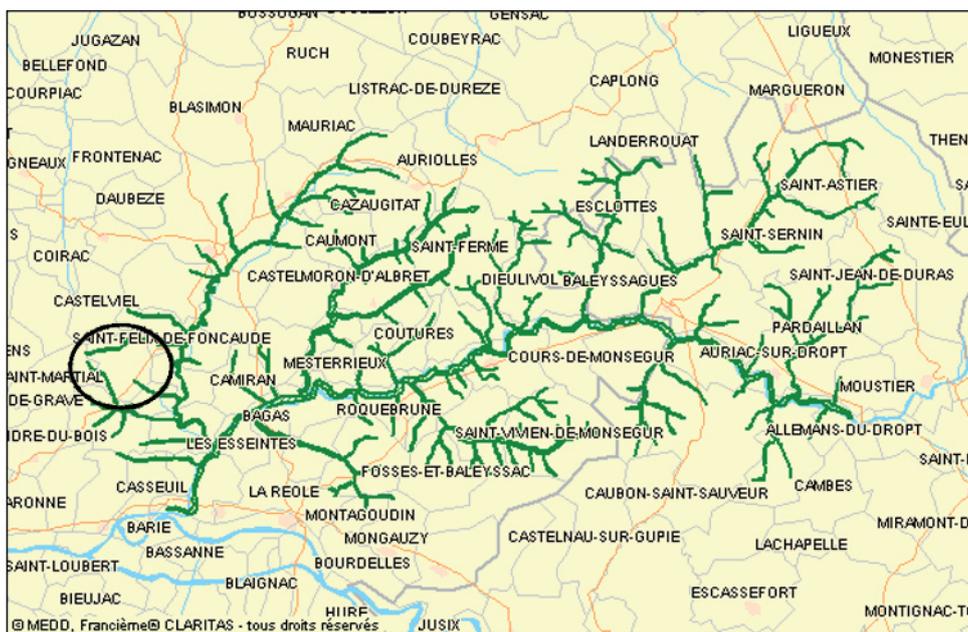
Le ruisseau le Babin fait partie du réseau hydrographique du Dropt et se trouve, à ce titre, inclus dans le SIC du réseau hydrographique du Dropt.

La Directive Européenne 92/43 du 21 mai 1992 relative à «la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage», dite «directive habitat», vise à maintenir et à rétablir dans un état de conservation favorable, des milieux naturels et des habitats d'espèces, de faune ou de flore sauvages qui soient représentatifs et garants de la diversité biologique de nos territoires. Pour ce faire, elle prévoit la constitution du réseau « Natura 2000 » des sites d'importance communautaire. Il sera composé de types de sites :

- Les ZPS (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive dite Directive «Oiseaux».
- Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la Directive «habitats». Les sites d'intérêt communautaire, dont celui concernant le territoire, sont appelés à devenir des ZSC.

La mise en oeuvre du réseau Natura 2000 passera par l'élaboration concertée, site par site, de documents de planification appelés «documents d'objectifs Natura 2000». Il n'est pas encore réalisé sur le SIC du réseau hydrographique du Dropt.

Le Site d'intérêt communautaire du réseau hydrographique du Dropt



Carte n°6 : Réseau Natura 2000 - Site hydrographique du Dropt - www.natura2000.fr

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Cette synthèse reprend à la fois les éléments énoncés dans la partie intercommunale et dans celle-ci afin de les cadrer à l'échelle du territoire de Saint Laurent du Bois.

3.1. ATOUTS DU PAYSAGE

- Intéressante crête bâtie du bourg, marquée par le clocher, attirant la vue depuis l'axe de la RD 672.
- Longues crêtes structurantes, aux longues pentes régulières et obliques, générant des vues fluides.
- Point de perception important depuis l'axe de la RD 672.
- Patrimoine remarquable (église,) et intéressant ().
- Potentiel pour cheminements touristiques, notamment ...
- Grandes étendues, panoramas profonds, notamment depuis la colline de Gravelier.
- Espaces préservés, peu dégradés.
- Grands espaces boisés, nombreux, situés plutôt en périphérie de la commune.
- Espace préservé, boisements, plateaux ouverts, vallée, prairies.
- Bourg préservé.
- Liaisons pittoresques avec les communes voisines, potentialité de cheminement touristique entre le bourg, Saint-Martial à l'Ouest, et Saint-Laurent-du-Plan à l'Est.
- Remarquable entrée Est du bourg, marquée par un vieux chêne, un calvaire, et une nette rupture de pente.

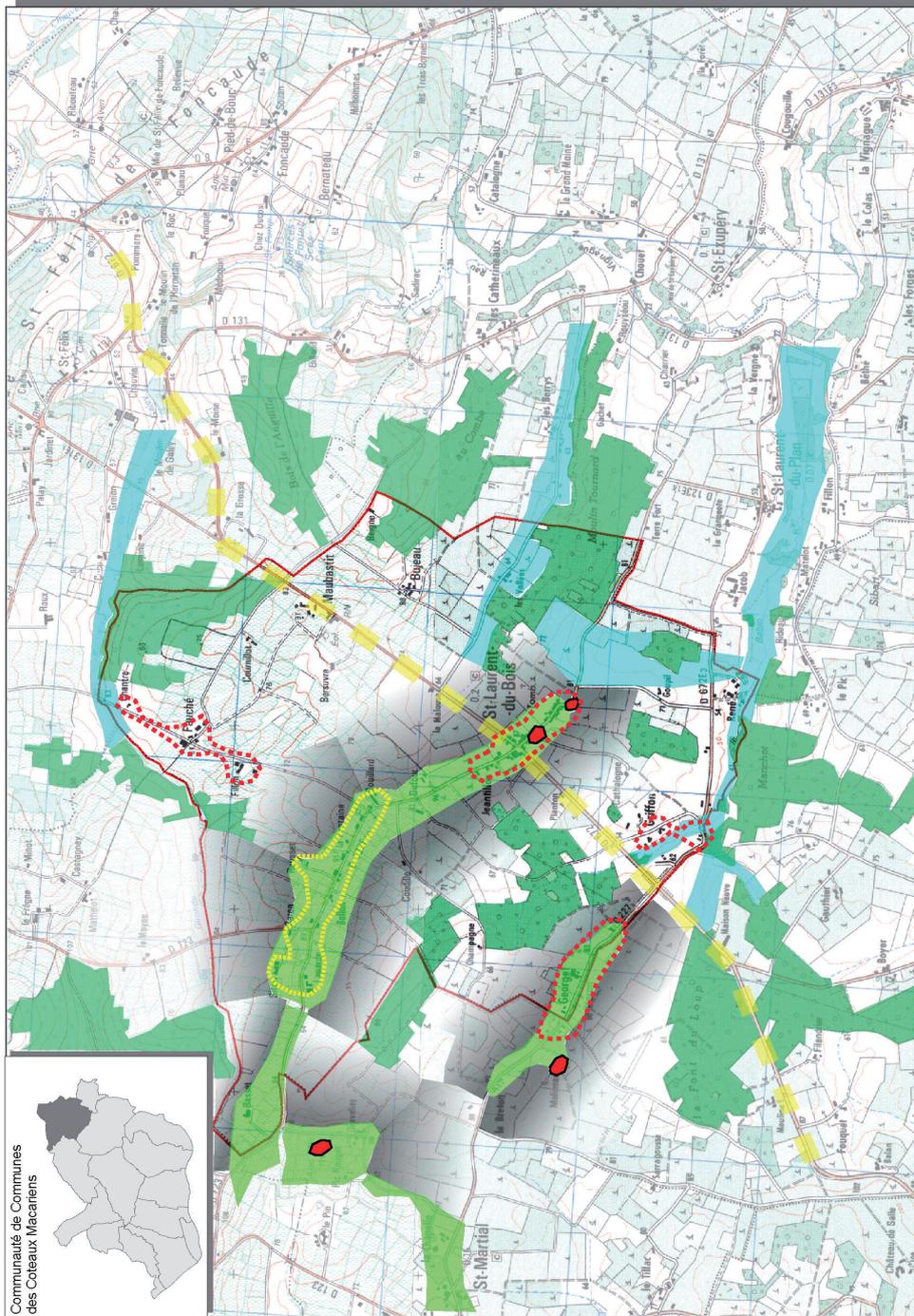
3.2. FAIBLESSES DU PAYSAGE

- Dans la continuité de la crête du bourg, au Nord-Ouest, la RD 123 E est bordée par un chapelet discontinu et dispersé de constructions anciennes, un « hameau-rue » peu structurant, de 900 m de long, jusqu'à Lagarde.
- Sensibilité visuelle des grands espaces ouverts et des panoramas profonds, en cas d'implantations bâties.
- Vastes plateaux peu arborés, en particulier à l'ouest du bourg.
- Localement, bâti ancien dégradé ou abandonné (Chantre, au nord).

3.3. PRINCIPAUX ENJEUX À L'ÉCHELLE DE SAINT LAURENT DU BOIS

- Attention particulière portée aux cônes visuels de la RD 672.
- Préservation du patrimoine remarquable (église et bourg, colline de Gravelier à l'Est) et de leur périmètre visuel.
- Conforter les groupes bâtis existants et structurants : bourg, principaux hameaux. Nécessité d'insérer les nouvelles constructions dans le bourg et les hameaux existants, ou de les y raccorder : préférer les constructions au sein des espaces déjà bâtis.
- Pour le hameau-rue de La Fontaine-la Garde, prévoir le cas échéant de conforter certains secteurs, et de maintenir des coupures dans d'autres. On évitera d'aboutir à une urbanisation linéaire de 900 m le long de la voie.
- Préservation des zones boisées et des vastes surfaces de vignes.
- Préservation de l'entrée Est du bourg.
- « Petite politique de l'arbre isolé » à mettre en place pour renforcer le caractère pittoresque du site dans les zones bâties (hameaux en particulier) et les espaces ouverts (espaces libres aux abords des chemins).
- Articulation du projet avec celui de Saint-Martial.

Carte Communale de
Saint-Laurent du Bois



Enjeux de paysage

Limites Administratives

Limite communale

patrimoine remarquable

patrimoine intéressant

crêtes structurantes

périmètre visuel de ces crêtes à préserver

masses boisées

groupes bâtis à conforter

vallee préservée

itinéraires dominants



4. DÉMOGRAPHIE

4.1. POINT DÉMOGRAPHIQUE DANS LE CANTON

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Canton	7682	7643	7872	8141	8073	env. 9500
Part des communes projet	21,70%	19,20%	17,35%	17,90%	18,40%	env. 17,25%

Sources : RGP 1999 - INSEE - Estimation des communes pour 2008

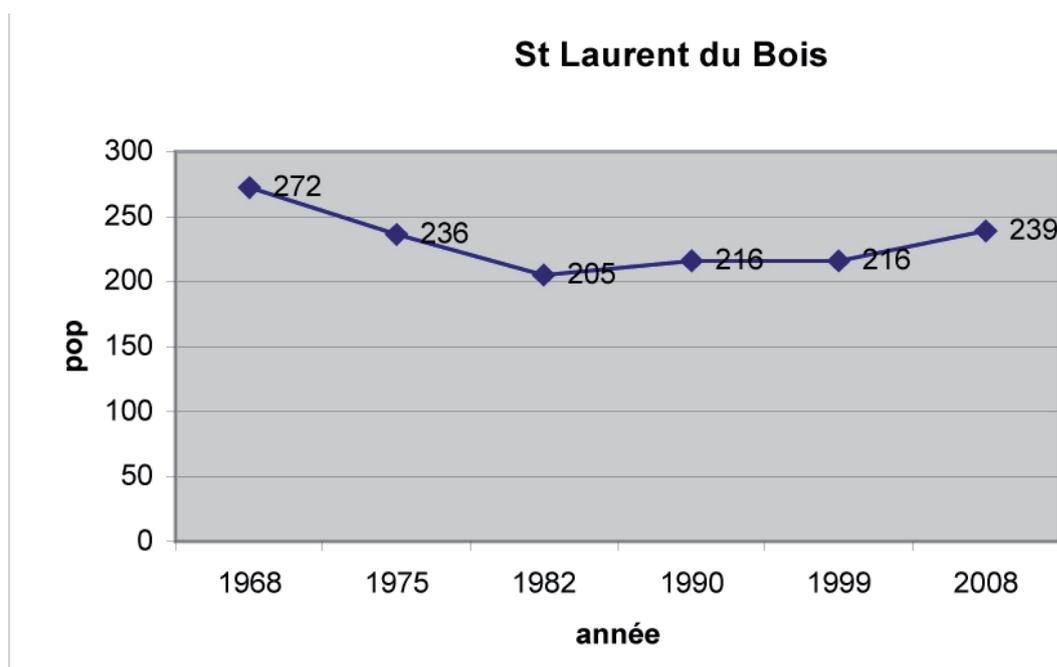
Nous remarquerons concernant cette évolution comparée que les deux entrées indiquent une proportion inverse et logique ; c'est-à-dire que le poids démographique relatif des communes projet évolue de façon inverse à l'évolution démographique cantonale, étant donné l'importance des communes de la vallée. Par exemple, le poids relatifs des communes projet a évolué positivement de 1990 à 1999 alors que l'évolution cantonale était à la baisse.

Saint Laurent du Bois (239), Semens (195), Saint Martial (205), Saint Germain de Grave (158), Sainte Foy la longue (138) et Saint Laurent du Plan (80) forment le cinquième groupe des communes les plus rurales du canton. La commune de Saint Laurent du Bois est au neuvième rang (sur quatorze) en terme de population.

4.2. SPÉCIFICITÉS ET FACTEURS D'ÉVOLUTION COMMUNALE

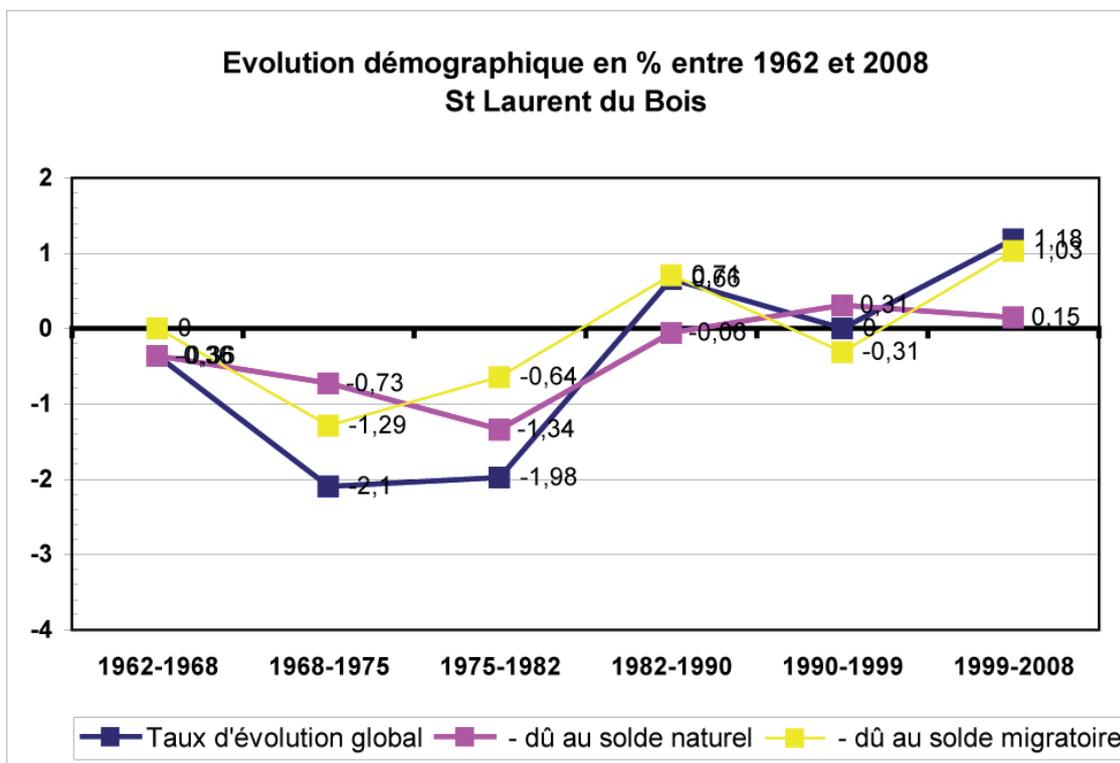
	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population sans doubles comptes	272	236	205	216	216	239

Sources : RGP 1999 - INSEE - Estimation des communes pour 2008



Sources : RGP 1999 - INSEE - Estimation des communes pour 2008

La courbe d'évolution démographique de la commune de Saint Laurent du Bois a connu, ces quarante dernières années, deux phases successives de baisse puis de remontée progressive (voir courbe). Globalement la commune a perdu 56 habitants depuis 1968 au titre du recensement de 1999 (de 272 à 216 habitants soit 20%). La population est estimée à 239 personnes aujourd'hui (estimation mairie). Avec cette croissance se confirme l'augmentation régulière depuis 1982 (205 habitants) qui conduit la population de Saint Laurent du Bois à atteindre le niveau de population qu'elle connaissait en 1975.



Sources : RGP 1999 - INSEE - Estimation des communes pour 2008

Techniquement, l'évolution communale peut être analysée dans l'interaction des soldes naturels et migratoires (respectivement addition des naissances et décès, addition des départs et des arrivées). Ici, le solde migratoire imprime le rythme d'évolution de la population en impactant le solde naturel avec un décalage de quelques années (les arrivées amènent des naissances...). Historiquement, soldes migratoires et naturels ont baissé de concert, entraînant et aggravant la baisse globale de la population.

De 1975 à 1990, les arrivées successives ont redressé la démographie communale, même si la tendance 1990-1999 semble indiquer un nouveau repli ou stagnation, inquiétant dans le sens d'une probable « rechute » du solde naturel, comme semble en attester la collectivité. Dans ce contexte, les estimations quantitatives récentes peuvent paraître rassurantes.

5. SOCIO-ÉCONOMIE COMMUNALE

5.1 ECONOMIE ET EMPLOI

CSP	Activité économique					
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire hors com.	Commerce	Total
Agriculteurs	28	0	0	0	0	28
Artisans	4	4	0	0	0	8
Commerçants	0	0	0	0	0	0
Chefs d'entreprise	0	0	0	0	0	0
Prof. Libérales	0	0	0	0	0	0
Cadres fonc. Publique	0	0	0	0	0	0
Cadres d'entreprise	0	0	0	0	0	0
Prof. Interm.	0	0	0	0	0	0
Prof. Interm. Entreprise	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0
Contremaîtres	0	0	0	0	0	0
Employés fonc. Publique	0	0	0	0	0	0
Employés d'entreprise	4	0	0	0	4	8
Employés commerce	0	0	0	0	0	0
Pers. Serv. Direct partic.	0	0	0	0	0	0
Ouvriers qualifiés	0	0	0	0	0	0
Ouvriers non qual.	0	0	0	0	0	0
Ouvriers agricoles	32	0	0	0	0	32
Total	68	4	0	0	4	76

Sources : Emplois offerts sur la commune - RGP 1999 - INSEE -

Globalement, sur un total d'emplois sur la commune de 76 personnes, 68 personnes travaillent pour le secteur agricole, soit 90% des emplois. Ces emplois s'organisent autour d'un grand nombre d'agriculteurs (28 agriculteurs soit 37% des emplois) et des ouvriers agricoles (32 personnes soit 42% des emplois).

Les artisans (4 personnes) et employés commerciaux (4 personnes) se partagent le reste des emplois de la commune (maçon, entrepreneur de travaux agricoles, charpentier, réparateur agricole, mécanicien, pêcheur, paysagiste, assureur).

Le secteur agricole fournit également le premier poste d'emploi du point de vue des habitants (67% des emplois). L'agriculture « importe » même nécessairement des emplois hors commune puisque la commune comprend 24 ouvriers agricoles pour 32 emplois.

Toutes les catégories professionnelles correspondent à cette prédominance agricole hormis les cadres.

Industrie et Construction concernent une douzaine d'emplois, mais c'est essentiellement le secteur tertiaire qui réunit les emplois non-agricoles, à hauteur de 21%.

Activité économique	Catégorie socioprofessionnelle						Total
	Agriculteurs	Artisans - commerçants	Cadres et prof. Interméd.	Prof. Interméd.	Employés	Ouvriers	
AGRICULTURE	28	4	0	4	4	24	64
INDUSTRIE	0	4	0	4	0	0	8
CONSTRUCTION	0	0	0	0	0	4	4
TERTIAIRE	0	0	0	0	16	4	20
Total	28	8	0	8	20	32	96

Sources : Emplois des actifs de la commune - RGP 1999 - INSEE -

A ce stade, ces chiffres peuvent nous inciter à formuler deux remarques :

- d'une part la structure de l'emploi sur la commune n'est pas « superposable » à la structure de l'emploi des habitants, même si la viticulture reste
- la répartition des secteurs d'activité est comparable dans sa structure aux chiffres des communes voisines, néanmoins sur une amplitude moins importante. Dans tous les cas cette évolution des structures d'emplois révèle une modification progressive des sociologies communales, toutefois toujours très fortement agricoles et rurales.

La mobilité des actifs de la commune, exprimée par le tableau ci-dessous, confirme cette description:

C.S.P.	Lieu de résidence / Lieu de travail							
	Ensemble	Dans la commune	Autre commune	Dont même unité urbaine	Dont même zone d'emploi	Dont même Dpt	Dont même région	Autres
Agriculteurs	28	28	0	0	0	0	0	0
Artisans commerçants	8	8	0	0	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0
Prof. Inter.	8	0	8	0	0	8	8	0
Employés	20	8	12	0	4	12	12	0
Ouvriers	32	20	12	0	0	12	12	0
Total	96	64	32	0	4	32	32	0

Sources : Migration pendulaire des actifs de la commune - RGP 1999 - INSEE -

En effet, signe de la persistance de l'identité agricole de la commune, les deux tiers des emplois des actifs se situent toujours sur la commune, le dernier tiers concernant ouvriers (agricoles pour la plupart), employés et professions intermédiaires.

■ 5.2 COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

A l'instar des autres communes du canton de Saint Macaire, Saint Laurent du Bois reste sous influence de la vallée de la Garonne très proche par la RD 672 et qui fournit l'essentiel des services aux particuliers.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal est constitué des communes de Sainte Foy La Longue et Saint André du Bois. D'une capacité de 100 élèves, il arrive aujourd'hui à un taux d'occupation maximum. L'entrée de la commune de Saint Martial au sein du RPI est en projet, elle permettrait un ajustement de la capacité d'accueil avec des places libres. La commune gère une école comprenant deux classes (CM1 et CM2) et regroupant 30 élèves du RPI. Si les effectifs poursuivent leur croissance à saturation, une réflexion sera menée pour le déménagement de la cantine scolaire (projet d'aménagement des locaux de l'ancien cinéma sur les arrières de l'école).

Outre ces infrastructures, la commune dispose d'une salle des fêtes.

■ 6. AGRICULTURE

Pour une superficie totale de 741 ha, la commune de Saint Laurent du Bois est couverte sur 593 ha par l'AOC Côtes de Bordeaux Saint-Macaire soit 80% du territoire. En 2007, 64,2% de la zone AOC étaient plantés de vignes soit 381 ha.

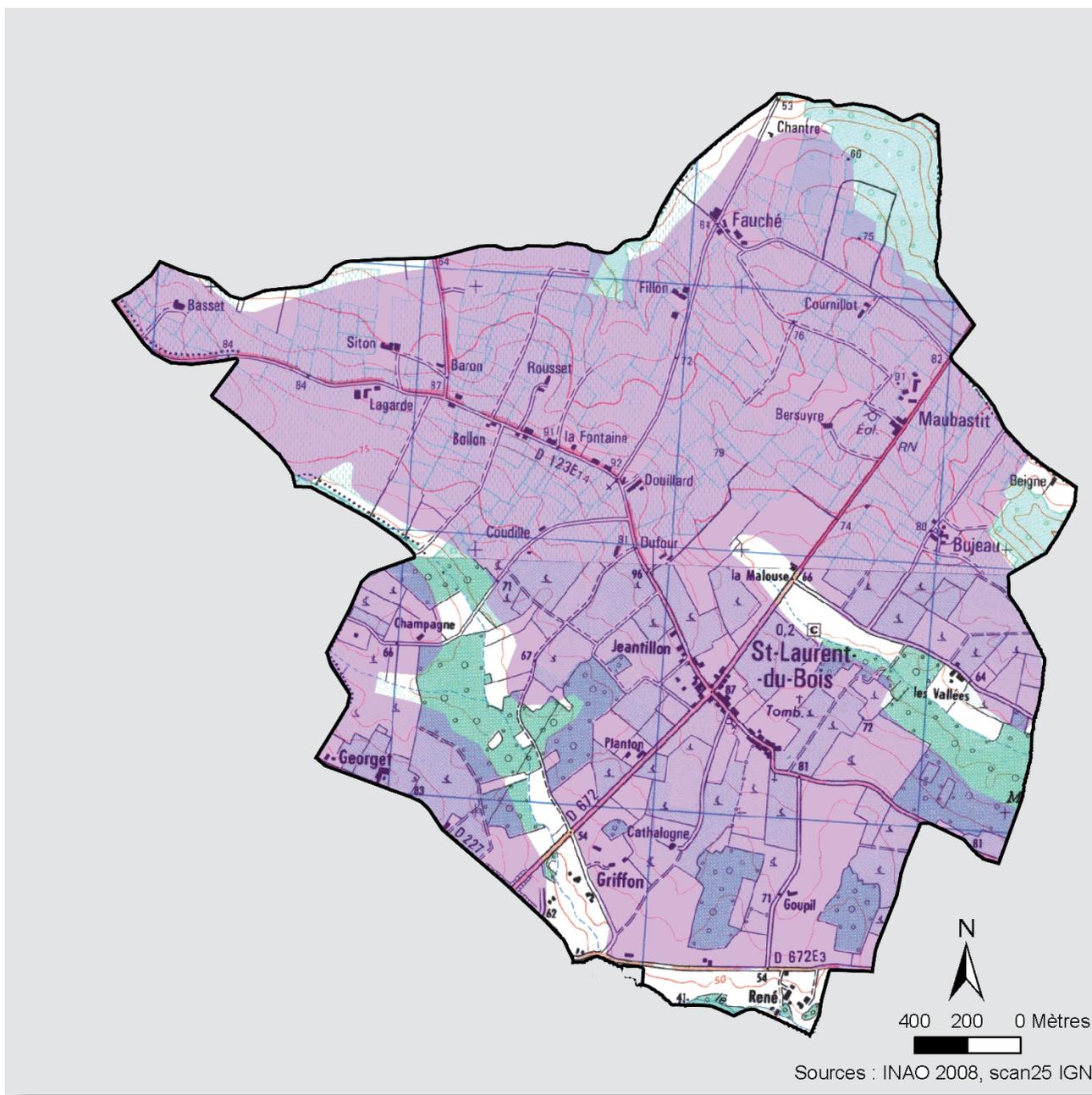
Nom de Commune	Superficie Communale en ha	Superficie délimitée en AOC en ha	% du territoire communal	Superficies en vignes en 2007 en ha	% de la zone AOC	Nombre de déclarants en 2007
Saint André du Bois	1000	793	79,3 %	550	69,4 %	70
Saint Laurent du Bois	741	593	80,0 %	381	64,2 %	34
Saint Laurent du Plan	238	162	68,1 %	80	49,4 %	10
Saint Martial	738	654	88,6 %	473	72,3 %	45
Saint Martin de Sescas	823	518	62,9 %	343	66,2 %	42
Semens	365	223	61,1 %	156	69,9 %	28

Sources : INOQ - 2007 -

Bien qu'étant la 2^{ème} commune la plus impactée par les emprises AOC, Saint Laurent du Bois est l'une de celles qui occupe le moins sa zone AOC par des vignes. L'ensemble de ces vignes est exploité par 34 déclarants dont 16 exploitations professionnelles siègent sur la commune.

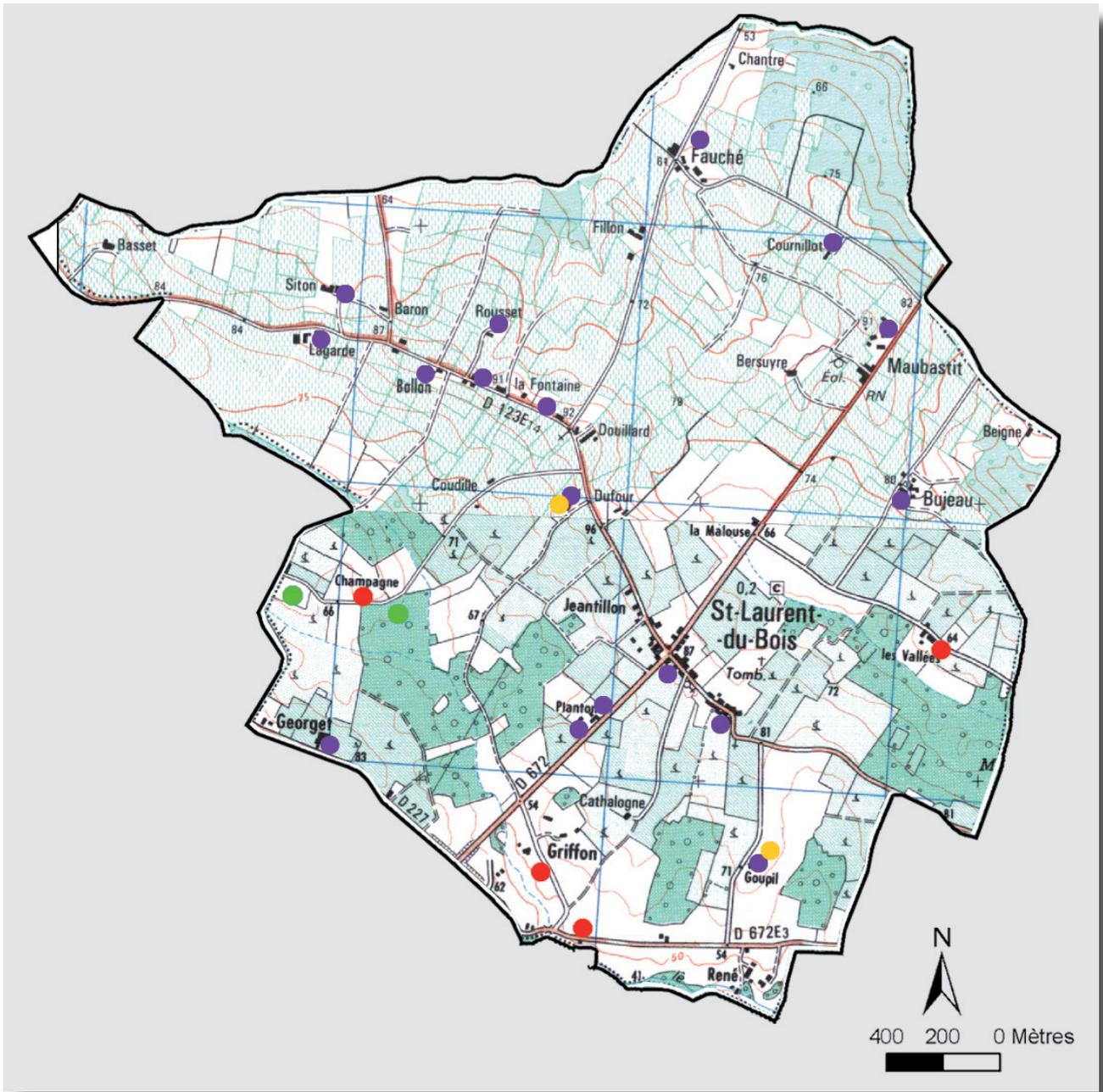
On signale sur la commune la présence de 2 éleveurs bovins soumis au Règlement Sanitaire Départemental entraînant un périmètre de 50 m inconstructible autour de leur élevage (art. L111-3 du code Rural). L'un d'eux est le seul producteur laitier du canton.

On peut noter également la présence de 4 détenteurs d'ovins et de 2 détenteurs de caprins.



Carte n°7 : AOC - APIETA - Source : INOQ 2008 - D'après carte IGN 1/25000°

■ Côtes de Bordeaux Saint-Macaire



Carte n°8 : Localisation des exploitations agricoles - APIETA - D'après carte IGN 1/25000°

- Exploitation viticole
- Eleveur de bovins
- Détenteur d'ovins
- Détenteur de caprins

7. CONSTRUCTIONS, LOGEMENT ET FAISABILITÉ TECHNIQUE

7.1. CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

Les types de logement			
Types	1999	%	Evolution 90-99
Ensemble	105	100 %	8.2%
Dont :			
Rés. Principales	87	82.9 %	10.1 %
Rés. secondaires	5	4.8 %	-28.6 %
Logts occasionnels	1	1.0 %	-75.0 %
Logts vacants	12	11.4 %	71.4 %

Sources : RGP 1999 - INSEE -

En 1999 ont été dénombrés 87 résidences principales, chiffre en augmentation (+10% en 1999, mais cette proportion en hausse doit être mise en regard de la baisse de 37% des logements gratuits). Ce chiffre des résidences principales pourra être complété par le chiffre des résidences secondaires ou occasionnelles estimées à 6 et les logements vacants estimés à 12 (en augmentation de 90 à 99). La collectivité dénombre aujourd'hui 10 maisons inoccupées dont deux habitables. Le nombre total de logements s'élève donc à 104, et le nombre moyen d'occupants à 2.4 (en baisse).

Epoque d'achèvement des logements			
	1999	%	Evolution 90-99
Ensemble	87	100 %	10.1 %
Avant 1949	69	79.3 %	6.2 %
1949 à 1974	4	4.6 %	-20 %
1975 à 1989	10	11.5 %	-11.1 %
1990 et après	4	4.6 %	-

Sources : RGP 1999 - INSEE -

Entre 1999 et 2008, la commune a accueilli 11 nouvelles constructions reprenant ainsi un rythme de construction supérieur à celui observé entre 1975 et 1989.

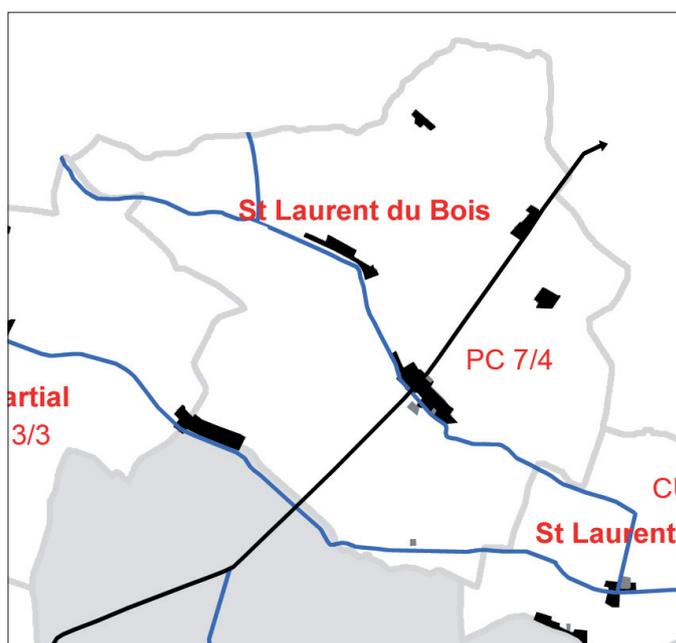
A l'instar des communes voisines, le bâti de la commune reste relativement ancien, et la période de construction 1975 – 1989 correspond à une période d'arrivées importantes. Cette ancienneté explique par ailleurs la taille relativement importante des logements (81.5% de logements de 4 pièces et plus).

La commune compte 17.2% de locataires, notamment dans le cadre des 4 logements communaux habités sur les 5 aménagés (dont le presbytère).

Statut d'occupation				
	Logements			Nbre de personnes 99
	1999		Evolution 90-99	
	Nombre	%		
Ensemble	87	100	10.1 %	170
Propriétaires	67	77.0	19.6 %	108
Locataires	15	17.2	0 %	55
Dont :				
Non HLM	15	17.2	0 %	55
HLM	0	0	-	0
Meublé, hôtel	0	0	-	0
Gratuitement	5	5.7	-37.5 %	7

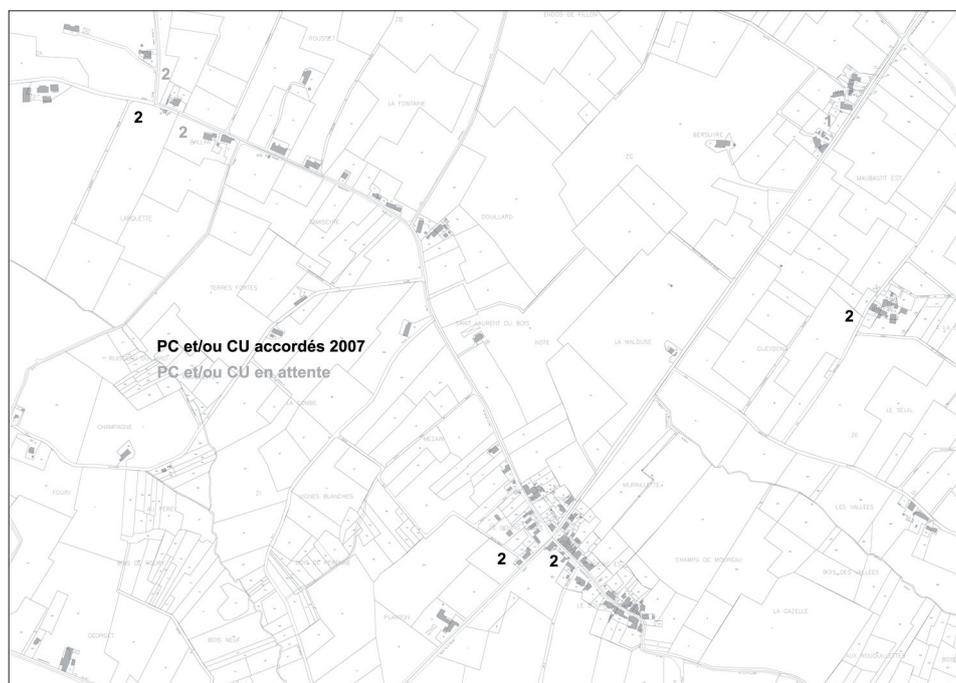
Sources : RGP 1999 - INSEE -

7.2. DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION OBSERVÉE



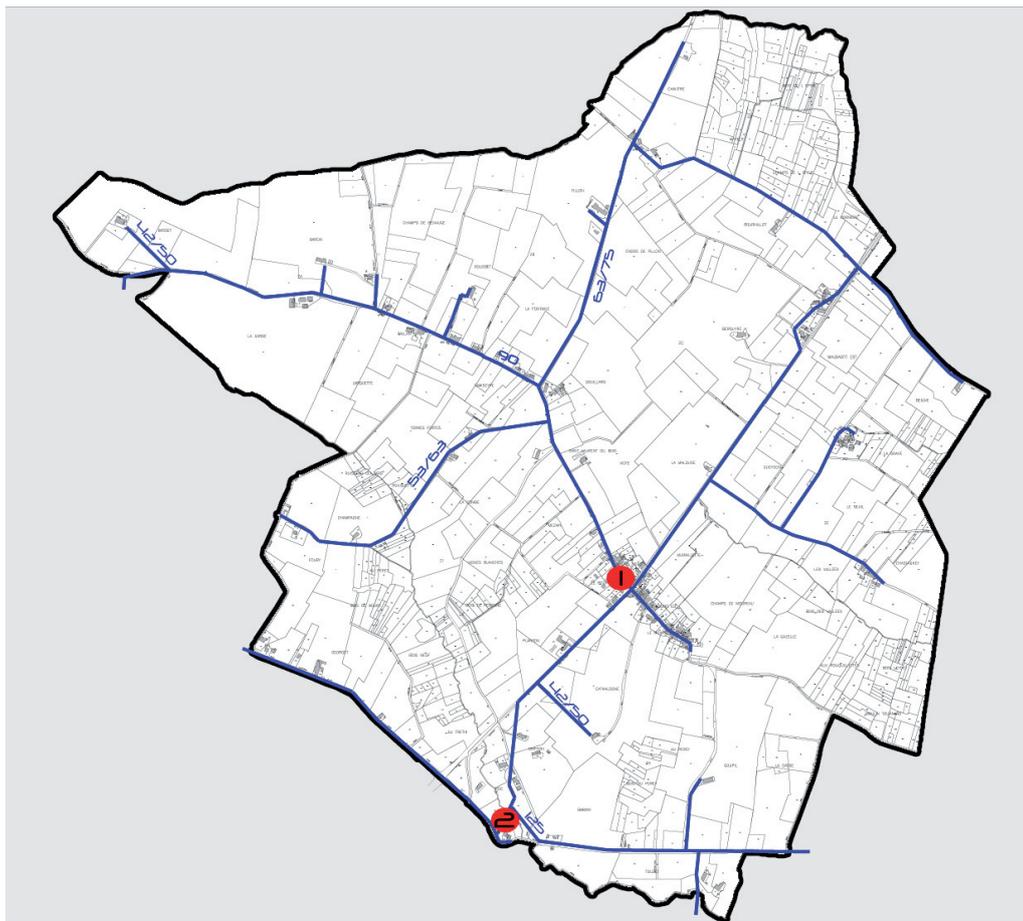
Ont été décomptés 7 permis de construire accordés entre 2002 et 2006.

On dénombre, pour 2007, 5 Certificats d'Urbanisme en attente d'approbation de la Carte Communale ainsi que 10 Permis de Construire et C.U. positifs



Ce recueil des autorisations d'urbanisme corrobore les estimations de populations effectuées par la collectivité.

7.3. CONTRAINTES TECHNIQUES



Carte 9 : Réseau AEP et défense incendie - APIETA -

Le réseau d'adduction d'Eau Potable de la commune présente de grandes disparités. La position de crête de l'ensemble bâti principal jouit de la présence d'une canalisation de diamètre 80/90. Le reste du réseau se ramifie en direction des hameaux sur des diamètres moyens de 42/50 à 63/75, à l'exception de la départementale 123 en 90. Les implantations prévues à proximité de conduites de 53/63 ou moins devront faire l'objet d'expertises adéquates en vue de garantir un débit suffisant.

La défense incendie est assurée par 3 bornes dont la capacité à plein régime semble satisfaisante (localisées sur la Salle des Fêtes et au Roc Griffon). L'installation d'une bêche au restaurant renforce ce dispositif ; le hameau de Maubastit s'étend à proximité d'une borne sur la commune de Saint Felix de Foncaude. Une réflexion pourrait porter sur l'aménagement d'une prise utilisable à Beigne.

Du point de vue de l'adduction électrique, un renforcement a été effectué à Cournillot (chai).

Enfin, le schéma d'assainissement prévoit l'aménagement d'un outil d'épuration au Nord du bourg pour 38 maisons, à savoir à priori un équivalent de 90-100.



PROJET COMMUNAL

Le projet communal est établi sur une augmentation raisonnée de la population (dont il faut rappeler qu'elle est évaluée aujourd'hui à 239 personnes). Cette augmentation pourrait être autour de 30 personnes. Cela équivaldrait à une population avoisinant les 270 personnes d'ici à 10 ans

Si nous nous conformons aux observations faites sur le territoire des Coteaux Macariens, à raison d'une moyenne de 2,5 personnes par logement, cette fourchette nous incline à prévoir une capacité d'environ 12 logements.

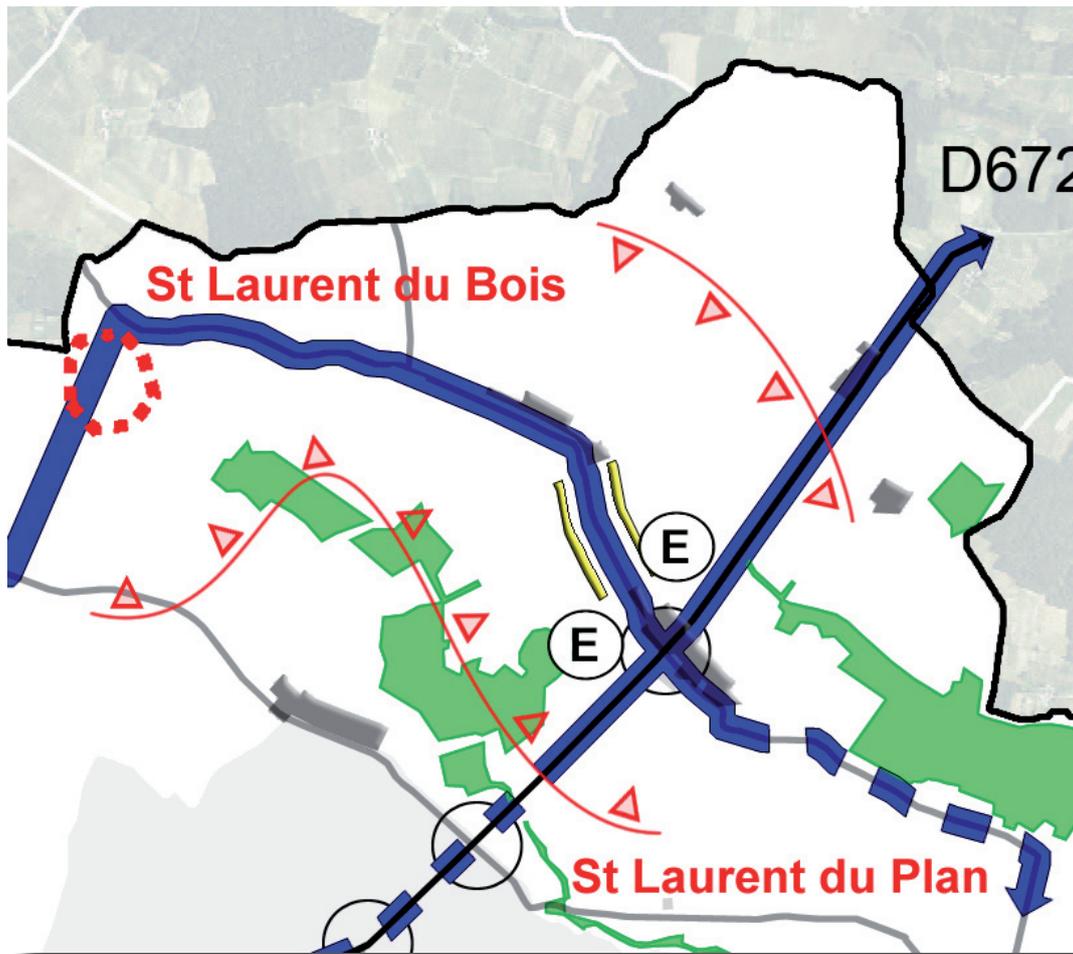
Dans une telle hypothèse, un « zonage de comblement » des hameaux de Ballan et Bujéau est privilégié pour remplir cet objectif. Le bourg profite également d'une extension raisonnée notamment sur sa partie Sud.

Ce projet entend préserver au maximum le paysage communal et les espaces viticoles.

La question des argiles devra être prise en compte dans les permis de construire en raison du risque d'aléa fort dans ces secteurs.

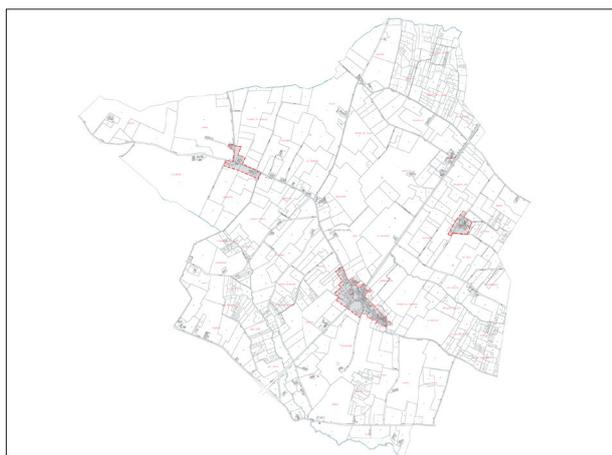
Une attention particulière sera portée aux motifs techniques accompagnant l'implantation de nouveaux lots en particulier sur ou à proximité des départementales 672 et 123 (les objectifs de sécurité n'étant pas déplacés, notamment de par les 6500 véhicules / jours décomptés et la difficulté d'aménagement de systèmes de ralentissement).

Dans tous les cas de figure les capacités électriques, d'adduction d'eau ainsi que de couverture incendie feront l'objet d'expertise par les services compétents afin de garantir une desserte et sécurité optimale.



- zone inondable inconstructible (P.P.R.I.)
- voie paysagère de crête
- RN 113 / D 1113 / application du L.111.1.4.
- E problématique d'entrée de bourg
- éléments patrimoniaux exceptionnels
- limites de reliefs structurants à prendre en compte
- △ points de vue à préserver
- éléments patrimoniaux et paysagers remarquables
- problématique de tampon non bâti
- ensembles écologiques remarquables
- principales articulations viaires à prendre en compte

EXTRAIT DU ZONAGE : LE BOURG



CAPACITÉ DES RÉSEAU	EAU POTABLE	Ok
	ELECTRICITÉ	Ok
	ASSAINISSEMENT	Autonome - projet d'assainissement collectif
	INCENDIE	Défense correcte -

Contexte / Contraintes :

Implanté au carrefour de la RD 672 et de la RD 123, le bourg de Saint Laurent du Bois s'étire essentiellement le long de la RD 123 et ce, dans la logique topographique du secteur.

La RD 672 constitue la principale contrainte du secteur, étant donné l'obligation de limiter le nombre de sorties nouvelles sur cet axe. L'urbanisation future doit donc se connecter à la RD 123 ou aux chemins ruraux drainant le bourg.

Au Sud sur la RD 672, l'entrée du bourg, visible de loin, doit être franche afin d'inciter les automobiliste à ralentir.

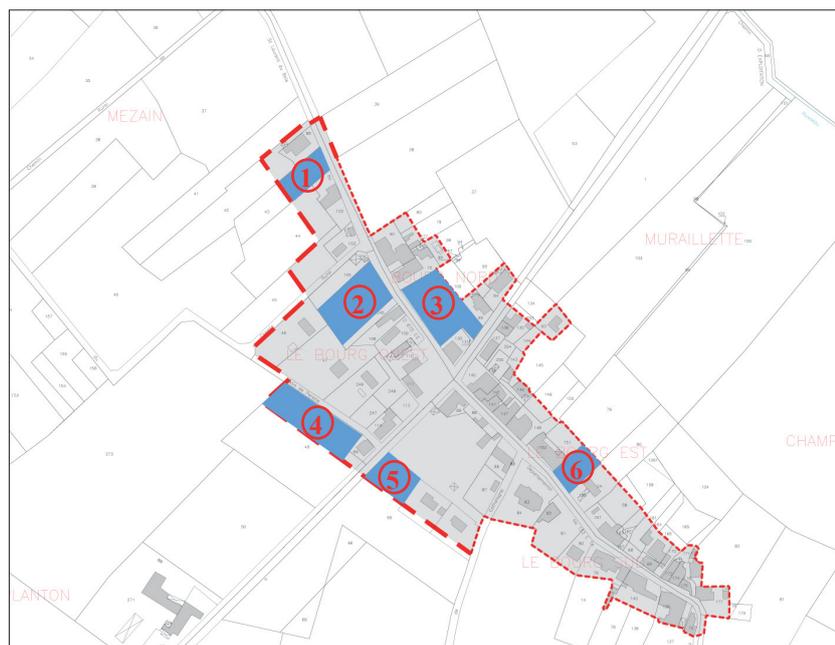
Objectifs :

Afin de maîtriser la capacité d'accueil de nouvelles populations, le bourg est essentiellement limité à l'existant, à l'exception de sa façade Sud qui dispose de chemins ruraux, support indispensable d'une urbanisation nouvelle.

Evaluation de l'impact :

L'impact de cette zone est donc modéré et l'utilisation des dents creuses est la solution privilégiée. Ainsi les secteurs plantés de vigne, qui ceinturent le bourg sont préservés.

Ce choix est indispensable en raison de l'absence, pour l'instant, d'assainissement collectif.



Surface de la zone U : 79238 m²

Nombre de lots potentiels : 8

1 = 1452 m²

2 = 2738 m²

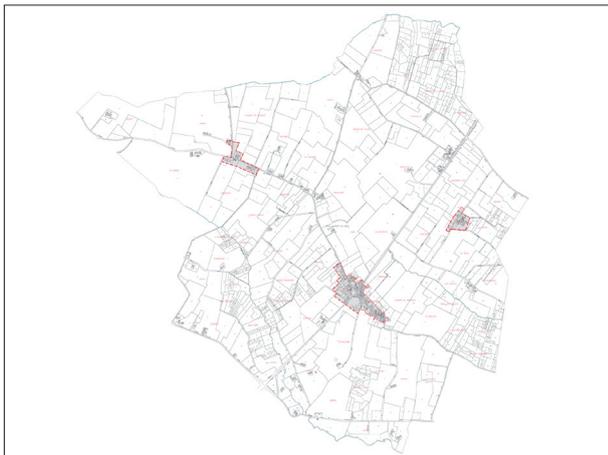
3 = 2771 m²

4 = 2718 m²

5 = 1400 m²

6 = 1020 m²

EXTRAIT DU ZONAGE : BALLAN



CAPACITÉ DES RÉSEAU	EAU POTABLE	Ok
	ELECTRICITÉ	Ok
	ASSAINISSEMENT	Autonome - Filière lit filtrant drainé
	INCENDIE	Défense insuffisante -

Contexte / Contraintes :

Implanté sur la ligne de crête de la commune, le hameau de Ballan est urbanisé sur un axe montant depuis le bourg le long de la RD 123. Bien que localisé à un carrefour viaire le hameau est relativement étiré. Il est la suite logique d'un étalement le long de la crête allant du hameau de Douillard jusqu'à La Garde.

Entouré de vignes, ce chapelet de constructions doit être rationalisé.

Objectifs :

Le zonage de ce hameau a pour but de limiter l'étalement tout en offrant une alternative le long de la RD123 qui dispose d'une bonne desserte en eau.

L'urbanisation se limite à l'existant et aux dents creuses.

Evaluation de l'impact :

L'impact de cette zone est moindre d'autant que le secteur 7 est l'un des rares terrains du secteur à ne pas être planté de vigne. Une attention particulière sera portée aux PC éventuels en raison du risque d'aléa fort pour les argiles.



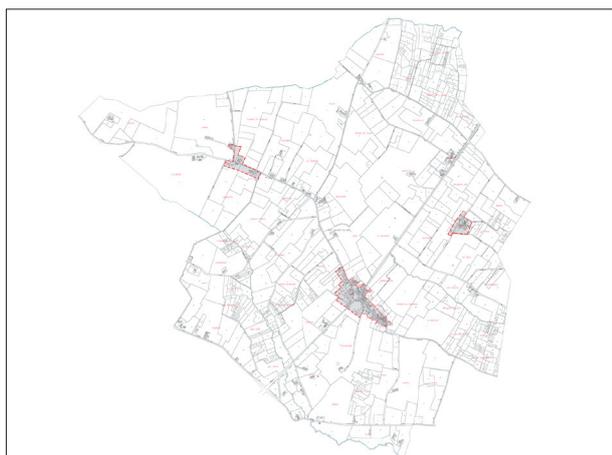
Surface de la zone U : 27640 m²

Nombre de lots potentiels : 3

7 = 3466 m²

8 = 3700 m²

EXTRAIT DU ZONAGE : BUJEAU



CAPACITÉ DES RÉSEAU	EAU POTABLE	Ok
	ELECTRICITÉ	Ok
	ASSAINISSEMENT	Autonome - Filière lit filtrant drainé
	INCENDIE	Défense insuffisante -

Contexte / Contraintes :

Situé à l'extrême Nord-Est de la commune, au coeur des vignes, le hameau de Bujeau est lié à l'existence d'une activité viticole initiatrice d'urbanisation. En effet, le flan Ouest de la VC n°1 est aujourd'hui le théâtre d'une récente urbanisation.

L'amorce d'une nouvelle urbanisation dans le secteur entre en rupture avec le bâti ancien existant étant donné la forme privilégiée du pavillonnaire .

Objectifs :

Afin de limiter l'étalement de ce hameau le long de la VC n°1, le hameau de Bujeau est circonscrit à son périmètre actuel.

Vu l'insuffisance de la défense incendie, de nouvelles constructions ne pourront être autorisées qu'en échange de la réalisation d'outils de défense incendie normalisés.

Evaluation de l'impact :

Seuls 2 secteurs sont potentiellement libres et constructibles. Ils présentent pour principal avantage d'être dans des dents creuses, donc non générateurs d'étalement. Néanmoins, l'urbanisation du secteur 9 reste peu probable du fait de la présence d'une exploitation viticole et de la rétention foncière.



Surface de la zone U : 19870 m²

Nombre de lots potentiels : 2

8 = 1694 m²

9 = 874 m²

EXTRAIT DU ZONAGE : ZONE NATURELLE ET AGRICOLE

Le zonage proposé concerne la majeure partie du territoire de Saint Laurent du Bois

Les objectifs poursuivis sont multiples :

La protection des exploitations agricoles : A l'exception de 4 exploitations viticoles incluses dans les zones U, la plupart des exploitations sont classées en zone N. Les exploitations agricoles situées à Dufour et Goupil (2 élevages) jouissent d'un classement leur garantissant la protection de l'activité. Cela permet également de prendre en compte les périmètres de protection sanitaire (RSD ou ICPE). Il est rappelé qu'à l'intérieur de la zone N (article R124-3 du code de l'Urbanisme), sont autorisés tous bâtiments nécessaires à l'exercice d'une activité agricole professionnelle et, le cas échéant, la résidence principale de l'agriculteur exploitant et ses annexes.

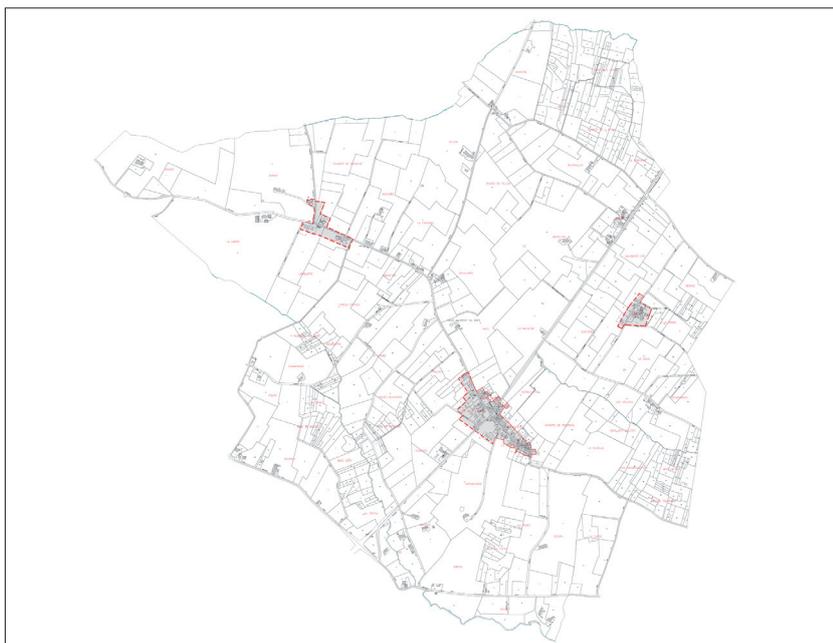
La préservation des terres et terroirs agricoles : La qualité des terroirs de Saint Laurent du Bois est garantie par la prise en compte de l'emprise AOC en zone N.

La mise en valeur des paysages : Le zonage de la carte communale permet le maintien des paysages, des points de vue majeurs ou des fenêtres paysagères sur le territoire.

La protection de l'environnement : L'intégrité des milieux naturels les plus sensibles n'est pas remise en cause par les trois zones urbaines. Ainsi l'ensemble des espaces de fort intérêt écologique est préservé

La prise en compte de la topographie : Les secteurs ouverts à l'urbanisation évitent les lieux à fortes pentes.

Le maintien d'une identité rurale : S'il est bien une caractéristique défendue dans ce zonage, c'est celle du maintien de la qualité et de l'identité rurale. Avec 98,3 % du territoire couvert par la zone N, toute nouvelle construction qui pourrait nuire au paysage, au caractère rural, au bâti traditionnel isolé est proscrite. Conformément à l'article R124-3 du code de l'Urbanisme, sont uniquement autorisées les extensions attenantes à la propriété et les annexes d'habitation type piscines et garages.



Surface de la commune :
741 ha

Surface de la zone naturelle et
agricole : 728.5 ha

soit : 98,3% du territoire

■ EVALUATION ET INCIDENCES DE CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

■ EVALUATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les zones U disponibles et mobilisables représentent 2,18 ha soit 17,2% de l'ensemble des secteurs U (comprenant les parcelles libres)

Ce zonage de la carte communale permet ainsi de satisfaire quantitativement mais aussi qualitativement le projet de développement de la commune.

■ INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Si l'élaboration de la carte communale sur la commune de Saint Laurent du Bois a comme conséquence l'ouverture de terrains urbanisables, ceux-ci sont principalement gagnés sur des dents creuses à l'exception de la partie Sud du Bourg.

Sur le plan écologique, les sites d'intérêt écologiques mis en évidence dans l'état initial de l'environnement ainsi que les secteurs faisant l'objet d'une éventuelle classification administrative n'accueillent pas de zone urbanisable. Il n'y a donc pas d'effet majeur sur l'environnement.

Les boisements et les secteurs de fortes topographies ne sont pas non plus touchés par de nouvelles zones urbanisables ou des extensions de celles-ci.

Le bilan environnemental de la carte communale, bien que non nul, reste modéré car les nouvelles constructions prévues m'impliquent pas d'extension majeure des zones urbaines

■ INCIDENCES SUR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

Les paysages locaux sont largement caractérisés dans l'état initial de l'environnement qui souligne la nécessité d'éviter le mitage et de préserver les ensembles paysagers, les vues et perspectives majeures. La carte communale répond donc à cet objectif en limitant le développement des zones urbaines.

Le petit patrimoine, au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme, a fait l'objet d'un référencement annexé à la carte communale afin que toute autorisation d'occupation du sol le concernant soit soumise pour avis au conseil municipal.

■ INCIDENCES SUR LES RÉSEAUX

L'ouverture à l'urbanisation implique la présence des réseaux de première nécessité. L'objectif de la collectivité a été de prendre en compte et de rentabiliser les structures existantes. Ainsi le zonage retenu n'impose pas d'extension nouvelle ou de renforcement de réseaux.

Le réseau d'électricité : l'alimentation électrique ne constitue pas, au regard du projet, une contrainte rédhibitoire à l'utilisation du foncier constructible

Le réseau d'eau potable : avec un relief aussi variable, la question du réseau AEP est primordiale car celui-ci ne permet pas un gonflement permanent de l'urbanisation. Le zonage actuel se limite donc aux capacités actuelles.

La défense incendie : la loi impose des règles minimales en termes de protection des biens et des personnes contre l'incendie. La collectivité reste consciente de la capacité insuffisante de son réseau au regard des documents fournis par le SDIS de la Gironde.

L'assainissement : L'ensemble du zonage intègre les règles et prescriptions en matière d'assainissement individuel mis en place par le schéma directeur d'assainissement . Il intègre également le projet d'assainissement collectif sur le bourg.

La voirie : l'ensemble des hameaux et des zones constructibles est desservi correctement. Le projet de zonage intègre les prescription propres à la RD 672, notamment dans le bourg.

■ INCIDENCES SUR L'AGRICULTURE ET LES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La municipalité a pris en compte la problématique de l'agriculture, élément moteur de son économie locale, de la manière suivante :

- au travers d'un repérage systématique des exploitations agricoles existantes sur le territoire.
- en limitant les projets de développement de l'urbanisation à proximité immédiate des exploitations.

Pour ce qui est des autres activités économiques, la collectivité reste consciente de la difficulté de maintenir des petits commerces et services sur son territoire.